

Projet d'établissement 2024-2028

- **Présentation des écoles municipales de musique et de danse d'Eschau et de Fegersheim**
- **Les textes cadres**
- **La politique culturelle des écoles municipales de musique et de danse d'Eschau et de Fegersheim**
- **Les contenus pédagogiques en musique et en danse**
 - A. L'organisation pédagogique selon les pratiques**
 - En musique
 - En danse classique
 - En danses latines, danses de couples et danse hip-hop
 - B. Les cursus en musique**
 - La formation musicale
 - Le cycle d'initiation
 - Le jardin musical
 - L'éveil musical
 - L'initiation musicale
 - La formation musicale, cycle unique
 - La formation musicale
 - Les cours de formation musicale pour grands-débutants et adolescents
 - La formation musicale pour adultes
 - Les cours individuels, instruments et de technique vocale
 - Les pratiques collectives
 - Les ensembles mono-instrumentaux
 - Ensemble de flûtes
 - Ensemble de guitare
 - Ensemble de percussion
 - Ensemble de violons
 - Piano à 6 mains
 - Les musiques du monde
 - Percussions africaines
 - Musiques traditionnelles d'Europe centrale et de l'Est
 - Les musiques actuelles et amplifiées
 - Musique vocale
 - Chorale enfant
 - Atelier d'écoute
 - Improvisation et composition au clavier
 - Atelier d'écoute
 - Ensembles divers
 - Musique en famille
 - La musique assistée par ordinateur (MAO)
- **Evolution des effectifs par classe et discipline**
- **Données démographiques**
- **Les partenariats – Musiciens intervenants en milieux scolaires et spécialisés**
- **Etat des lieux du rapprochement des EMMD d'Eschau et de Fegersheim**
- **Un bilan et des perspectives pour la période 2023 – 2028**

I. Présentation des écoles municipales de musique et de danse d'Eschau et de Fegersheim

Les écoles municipales de musique et de danse de Fegersheim et d'Eschau sont des établissements d'enseignement artistique publics qui ont pour vocation à former des musiciens amateurs en leur proposant un enseignement initial spécialisé dans la discipline de leur choix et une formation en musique et ou en danse complète alliant théorie et pratique.

Ces structures se veulent être des lieux d'échanges culturels accueillant un public large de tous âges et de toutes catégories sociales. Elles proposent une ouverture vers des esthétiques musicales et chorégraphiques formant ainsi l'élève dans sa globalité.

Cela constitue pour une majorité d'élèves, un premier socle d'apprentissage basé sur l'exigence et le respect. Pour ceux qui le désirent un point de départ solide vers un établissement proposant une formation professionnelle diplômante (*ex : CRR de Strasbourg, CRD de Colmar ou Mulhouse...*).

Ce projet d'établissement et pédagogique est commun aux deux structures municipales d'Eschau et de Fegersheim. Celles-ci collaborent dans son élaboration et sa mise en application. Ce partenariat se traduit par une offre élargie des pratiques et des enseignements mais également par une mise en commun des moyens opérationnels.

Les équipes pédagogiques sont complémentaires et proposent des projets transversaux. Ainsi cela accroît les perspectives d'apprentissage et de pratiques des élèves dans les deux structures. Ce projet se veut fédérateur, innovant et réactif aux besoins nouveaux. Il s'inscrit ainsi dans la société actuelle en mutation permanente.

II. Les textes cadres

Les contenus et les objectifs de ce projet s'inspirent des documents officiels suivants :

- **La charte de l'enseignement artistique** spécialisé en danse, musique et théâtre
 - <https://drop.philharmoniedeparis.fr/content/GPM/Pdf/04Enseignement/Charte.pdf>
- Les directives définies par le **schéma national d'orientation pédagogique** de l'enseignement musical de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles.
 - <https://metiers.philharmoniedeparis.fr/schema-orientation-enseignement-initial-musique.aspx#:~:text=Le%20nouveau%20sch%C3%A9ma%20d'orientation,libert%C3%A9s%20et%20aux%20responsabilit%C3%A9s%20locales.>
- **Le schéma départemental** de développement des pratiques artistiques
 - <https://cadence-musique.fr/sites/cadence/files/2022-08/SchemaBasRhin.pdf>

III. La politique culturelle des Ecoles Municipales de Musique et de Danse d'Eschau et de Fegersheim

Bien que largement inspiré des différents textes cadres directeurs, le projet pédagogique des deux écoles municipales de musique et de danse prend néanmoins en compte la réalité des territoires d'Eschau et de Fegersheim. Les grandes lignes en sont les suivantes :

- **L'aspect social** : Ce sont des lieux de culture, ouverts et accessibles à tous, sans distinction d'âge, de catégorie socioprofessionnelle ou d'origine ethnique. Le développement d'échanges et de rencontres musicales se réalise par la pluralité des propositions des cours collectifs tant en musique qu'en danse.
- **L'aspect éducatif** : Ces établissements sont des lieux d'enseignement permettant d'y développer des connaissances, des savoirs - faire, des savoirs-être et de l'autonomie dans les apprentissages. Les équipes pédagogiques veillent à accompagner les jeunes générations dans leur construction de futur adulte.
- **L'aspect artistique et esthétique** : La démarche pédagogique consiste à la réalisation de projets multiples propres à chaque structure ou en intercommunalité tout au long de l'année. La diversité des disciplines enseignées et l'étendue des répertoires instrumentaux permettent d'aborder des esthétiques variées. Les enseignements proposés ainsi que les sorties pédagogiques contribuent à former le sens critique des apprenants. Les établissements d'enseignement artistique participent activement au développement culturel des territoires d'Eschau et de Fegersheim en rayonnant hors de leurs murs. Ils contribuent également à la vie culturelle de la cité par une implication active dans la démarche de diffusion et par des présentations publiques régulières.

IV. Les contenus pédagogiques en musique et en danse

En musique, l'enseignement se caractérise par un cycle d'éveil non obligatoire et réalisé au préalable de l'apprentissage instrumental. Ce cycle est suivi d'une formation globale qui s'articule autour de trois pratiques complémentaires :

- La formation musicale
- L'apprentissage d'un instrument ou de la technique vocale
- Les pratiques collectives

En danse classique, le cursus comporte un ou deux cours hebdomadaires selon l'âge et le nombre d'années de pratiques des élèves. Les autres esthétiques chorégraphiques (*danses latines, danse hip-hop*) se caractérisent à ce jour, par des cursus libres.

A. L'organisation pédagogique selon les pratiques :

- En musique, l'enseignement est structuré en trois cycles d'apprentissages :

- **Cycle d'initiation** : dès l'âge de 6 mois et jusqu'à la fin du cours préparatoire.
- **Cycle I** : dès le CE1 et pour une durée moyenne de 4 années.
- **Cycle II** : dès l'arrivée en secondaire

La durée d'un cycle s'étend de 3 à 5 ans selon la progression de l'élève. Ces derniers peuvent être rallongés ou écourtés selon la progression des élèves. Le passage dans les cycles supérieurs sont validés lors d'évaluations réalisées à la fin de chaque année scolaire (mai-juin).

Les cours sont également ouverts aux élèves dits « grands débutants » car plus avancés en âge et aux adultes. Des cours collectifs spécifiques sont proposés (*cours de formation musicale grands débutants organisé en 3 niveaux ; cours de formation musicale pour adultes*).

- **En danse classique**, l'enseignement est structuré en 3 cycles :

- Cycle d'initiation (expression corporelle) : durée 4 ans
- Cycle I : durée 4 ans
- Cycle II : durée 3 ans

La durée d'un cycle s'étend de 3 à 5 ans selon la progression de l'élève. Ces derniers peuvent être rallongés ou écourtés selon la progression des élèves. Le passage dans les cycles supérieurs sont réalisés selon l'appréciation de l'enseignant. Aucune évaluation sommative n'est réalisée. La progression est structurée selon l'évaluation continue réalisée par l'enseignant-e.

- **En danses latines, danses de couple, danse contemporaine et danse hip-hop**, un cursus libre est proposé. La répartition des élèves s'effectue par âge ou par niveau à l'appréciation des enseignants en charge des cours.

B. Les cursus en musique

- **La formation musicale** : Le cursus s'organise en deux cycles, le cycle d'initiation et le cycle de formation musicale.

- **Le cycle d'initiation**

- **Comptines parents-enfants** : ouvert à tous les nourrissons jusqu'à l'âge de 3 ans, ce cours se déroule en présence d'un parent. Les axes de travail sont : *la découverte des univers sonores, la pratique vocale autour de comptines populaires, la découverte de la pulsation et du rythme.*
- **Le jardin musical** accessible dès 3 ans pour une durée hebdomadaire de 30 minutes (*petite section de maternelle*). Il a pour objectif la découverte des instruments, la pratique du chant sous forme de comptines, l'expression du rythme par le corps et la manipulation de petites percussions...
- **L'éveil musical** s'adresse aux enfants de 5 à 6 ans pour une durée hebdomadaire de 45 minutes (*moyenne et grande section de maternelle*). Ce cours s'organise en deux groupes d'âge et reprend les objectifs cités ci-dessus tout en les approfondissant. La découverte des instruments sera ponctuée par des rencontres avec les enseignants d'instrument et leurs élèves. Les enfants auront la possibilité de manipuler différents instruments de musique afin de guider leur choix.
- **L'initiation musicale** s'adresse aux enfants âgés de 6 ans pour une durée d'1h00 hebdomadaire (cours préparatoire). Tout en continuant les objectifs sensoriels cités ci-dessus, une première approche à la notation musicale (partition) sera abordée par des exercices ludiques adaptés.

- **La formation musicale, cycle unique (cycle I)**

- **La formation musicale** s'adresse aux enfants dès l'âge de 7 ans pour une durée hebdomadaire d'une heure. Elle est obligatoire et s'adresse à tout enfant pratiquant un instrument. Elle comprend un cycle unique qui se déroule en 4 années d'apprentissage et dont les objectifs pédagogiques sont développés en **annexe 1**. Une évaluation de fin de cycle se déroulera à l'issue de la 4^{ème} année. Le jury sera alors composé de professeurs spécialistes de la discipline et des responsables des deux établissements.
- **Les cours de formation musicale pour grands-débutants & adolescents** : un cours de « grands débutants » permet aux élèves plus âgés (*pré-adolescents et adolescents*) d'acquérir les savoirs et savoirs faire nécessaires à leur pratique instrumentale et ou vocale. L'âge d'intégration minimum de ces groupes sera laissé à l'appréciation des enseignants. Le cursus « grands débutants & adolescents » sera d'une durée moyenne de 3 ans. Les élèves

seront soumis à un examen de fin de cycle en formation musicale pour valider leur cycle d'apprentissage.

- **La formation musicale pour adultes** : Elle s'adresse aux élèves adultes. Les objectifs pédagogiques restent identiques à ceux des enfants et adolescents, toutefois l'examen n'est pas obligatoire.

- **Les cours individuels d'instruments et de technique vocale**

Les instruments proposés à ce jour sont les suivants : *Flûte traversière, cor, violon, clarinette, trompette, saxophone, percussion, accordéon, guitare classique, guitare moderne acoustique et électrique, guitare basse, piano, chant lyrique.*

Les cours instrumentaux ou de technique vocale, sont des cours individuels. Leur durée est de 30 minutes en cycle I et de 45 minutes en 2ème cycle.

Lorsque celle-ci est possible et adaptée au profil des élèves, une démarche de pédagogie de groupe est proposée par les enseignants. Par conséquent, des élèves peuvent être amenés à suivre leurs cours hebdomadaires en binôme.

Cette démarche pédagogique s'adresse à des élèves pratiquant le même instrument et dont le niveau technique est équivalent. Le temps de cours est ainsi allongé. Les enseignants qui appliqueront cette démarche veilleront à développer des interactions entre les élèves en favorisant le développement de l'écoute mutuelle et du sens critique. L'émulation sera source de motivation.

- **Les pratiques collectives et les musiques assistées par ordinateur**

- **Les pratiques collectives** représentent un axe central de notre démarche pédagogique en musique. Divers ateliers hebdomadaires de musiques d'ensemble sont proposés à tous les élèves sans distinction d'âge ou de niveau instrumental ou vocal.

Le champ esthétique se veut ouvert et décloisonné. Il s'étend depuis les musiques traditionnelles jusqu'aux musiques actuelles amplifiées (*rock, reggae, pop...*). Chaque musicien est vivement encouragé à intégrer un ensemble de pratiques collectives. Il n'est pas inutile de rappeler que les pratiques d'ensemble sont vecteurs de motivation chez l'apprenant. La dimension collective génère une émulation chez l'élève et donne tout son sens à l'apprentissage.

Le travail collectif en musique permet également de développer des réflexes techniques d'écoute et de mise en place rythmique essentiels à l'apprentissage d'un instrument ou d'une pratique vocale.

L'aspect social est également fondamental. Dans une société de plus en plus individualiste, la pratique musicale permet de générer du lien social. Ce rôle longtemps occupé par les orchestres d'harmonie s'étend désormais également aux établissements d'enseignements artistiques tels que les écoles de musiques. Les pratiques collectives répondent ainsi totalement à cet objectif primordial. Des présentations publiques régulières veillent à valoriser le travail accompli.

- **La musique assistée par ordinateur** est omniprésente dans le quotidien de *chacun* (*supports numériques, streaming, musiques électroniques*). Par conséquent, la musique assistée par ordinateur trouve naturellement sa place au sein des écoles de musique.

Son champ de compétence est large. Le travail proposé à ce jour vise à développer la créativité des élèves par un travail de composition musicale. Celui-ci est réalisé par superposition de boucles sonores et l'utilisation de bases de données de sonores pré-enregistrées. Des équipements spécifiques sont prévus (*ordinateurs, cartes sons, claviers midis...*) ainsi que des logiciels spécifiques (*Ableton, FL studio*).

L'apprentissage de la prise de son constitue une autre composante de cette pratique (*connaissance et utilisation du matériel de prise de son, enregistrement de concerts, traitement/mixage du son enregistré à l'aide de logiciels informatiques*).

La musique assistée par ordinateur est un moteur de créativité musicale. Elle répond pleinement à l'attrait de certains élèves pour les musiques actuelles amplifiées et propose une autre ouverture axée sur l'aspect technique de la scène. Elle développe l'oreille, la curiosité et le sens critique. Stimulante, elle permet à l'élève d'acquérir de l'autonomie dans sa pratique.

○ **L'évaluation**

L'évaluation participe du principe même de formation. Elle donne à l'élève les outils d'une prise de recul sur sa pratique, pour qu'il mesure ses acquis et parvienne, au fil de son parcours, à un certain niveau d'autonomie. Selon sa progression, l'élève pourra se présenter aux examens d'évaluation dès la troisième année dans le cycle et au plus tard à l'issue de la cinquième année. L'évaluation conjugue plusieurs fonctions :

- Définir et illustrer les objectifs fixés par l'équipe pédagogique
- Situer l'élève dans sa progression personnelle au regard de ces objectifs et vérifier l'assimilation des acquisitions
- Adapter l'organisation du travail pédagogique en fonction de l'élève
- Valider les deux premiers cycles de formation par des certificats.

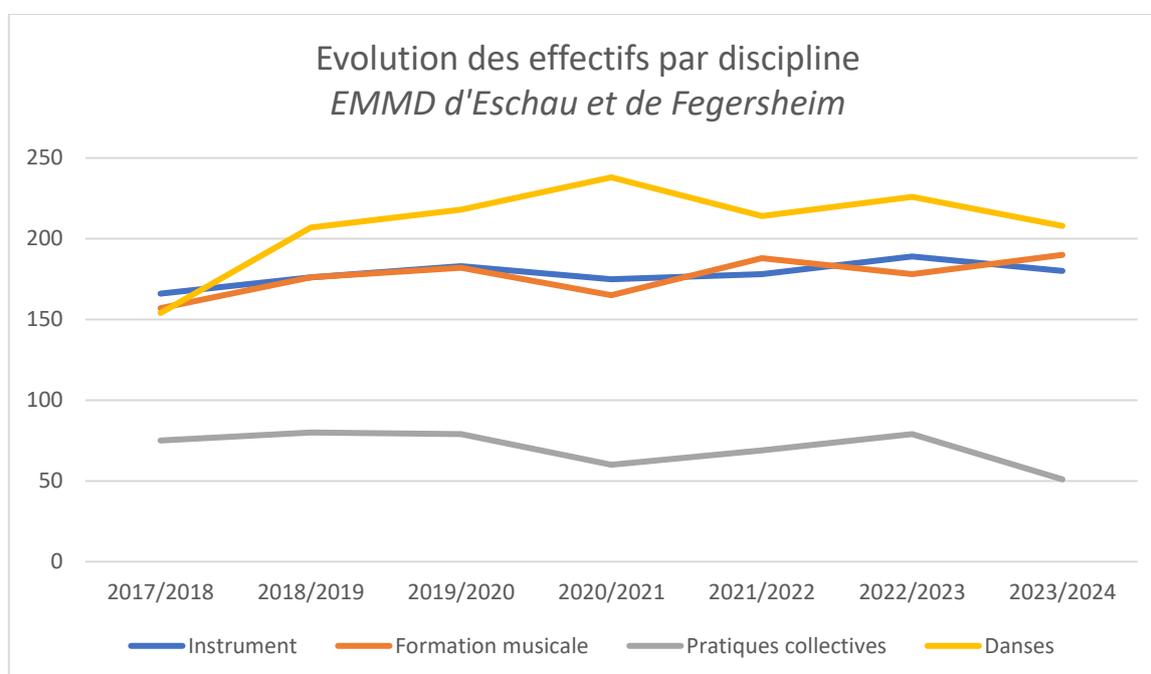
La validation de chaque fin de cycle s'appuie sur les éléments suivants :

- ➔ **Disciplines instrumentales ou vocales** : des épreuves réalisées par un passage devant jury. Le contenu de l'évaluation est composé d'une œuvre imposée, d'un morceau au choix étudié pendant l'année et d'un déchiffrage. Une durée de préparation de 8 semaines sera accordée à chaque candidat.
- ➔ **En formation musicale**, des épreuves écrites et orales collectives se déroulent devant un jury. Ces jurys sont composés de professionnels diplômés. Les élèves inscrits aux évaluations départementales organisées par le CDMC 68 ne seront pas tenus de se présenter aux évaluations internes. La certification du CDMC 68 sera ainsi reconnue pour la validation du cycle.

V. Evolution des effectifs par classe et discipline

Ecoles municipales de musique et de danse d'Eschau et de Fegersheim (effectif total par discipline)

Années	Instrument	Cycle d'éveil & formation musicale	Pratiques collectives	Danses
2017/2018	166	157	75	154
2018/2019	176	176	80	207
2019/2020	183	182	79	218
2020/2021	175	165	60	238
2021/2022	178	188	69	214
2022/2023	189	178	79	226
2023/2024	180	190	51	208



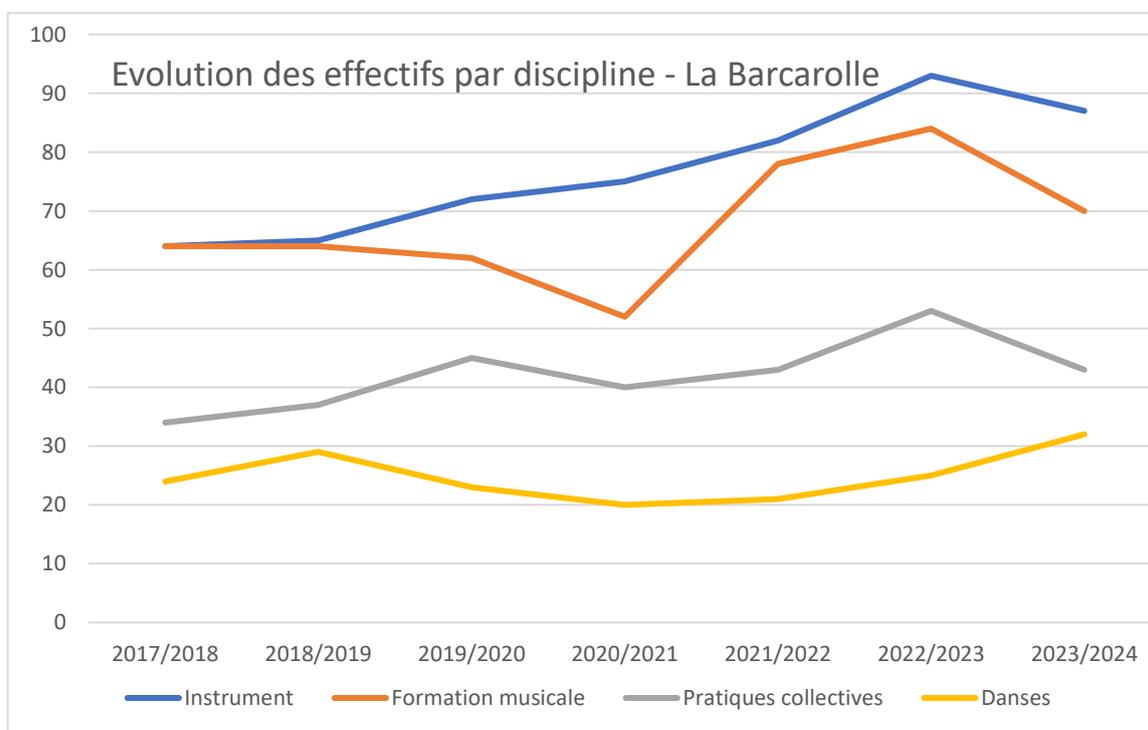
Bilan :

On constate deux phases sur la période 2017-2023. La première est marquée par une progression quasi-constante entre 2017 et 2020. Dans un second temps, un ralentissement des pratiques depuis la rentrée 2021. Ce ralentissement est la conséquence de la crise sanitaire de 2020. De cette période, nous retiendrons la fermeture de plusieurs ateliers de pratiques collective en musique et une baisse des effectifs en danse. La pratique instrumentale reste cependant stable.

Ecole municipale de musique et de danse d'Eschau – La Barcarolle (2017-2024)

Années	Instrument	Cycle d'éveil & formation musicale	Pratiques collectives	Danses
2017/2018	64	64	34	24
2018/2019	65	64	37	29
2019/2020	72	62	45	23
2020/2021	75	52	40	20
2021/2022	82	78	43	21
2022/2023	93	84	53	25
2023/2024	87	70	43	32

Ecole municipale de musique et de danse d'Eschau, La Barcarolle (2017-2024)

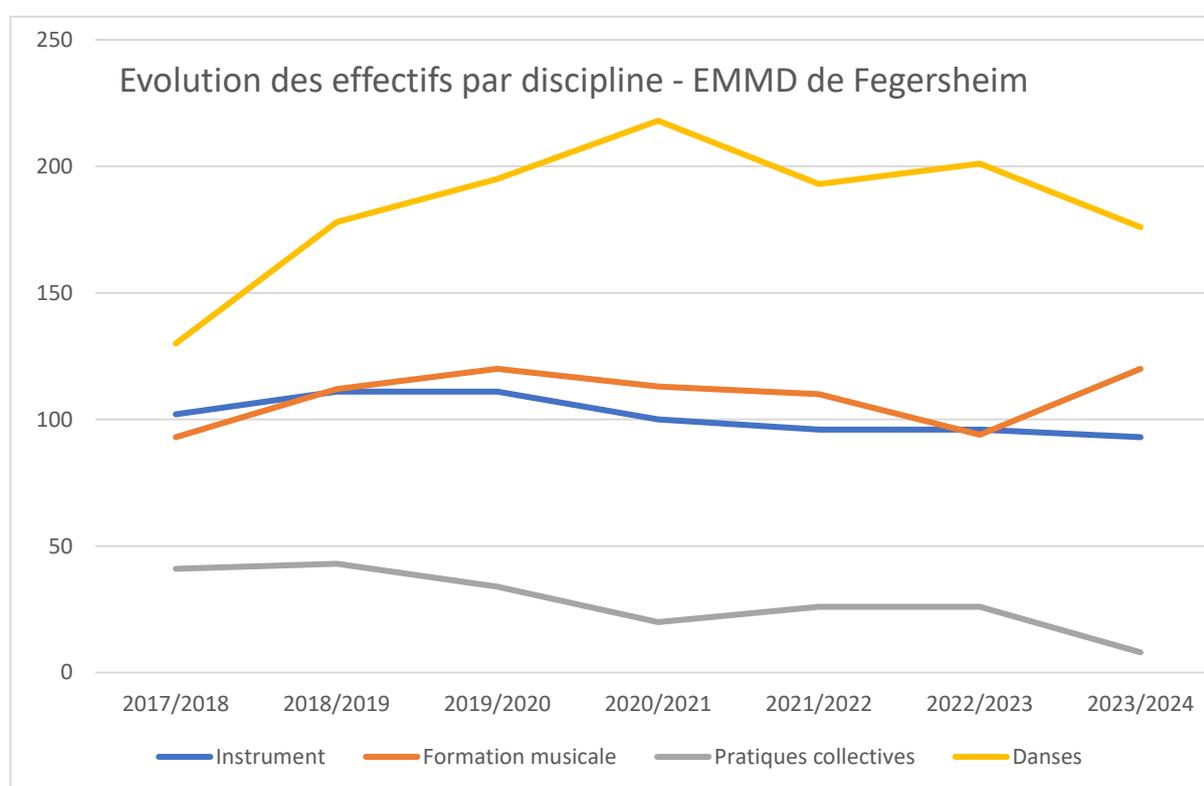


Bilan : Ces courbes font apparaitre une nette évolution des pratiques instrumentales depuis 2018. Les effectifs n'ont jamais cessé de croître. Bien qu'ayant connu un creux à l'issue de la crise COVID, les effectifs en formation musicale suivent actuellement une progression marquée. La diversité des propositions de pratiques collectives en musique a permis une progression continue. Les effectifs en danse restent globalement stables.

Ecole municipale de musique et de danse de Fegersheim (2017-2024)

Années	Instrument	Cycle d'éveil & formation musicale	Pratiques collectives	Danses
2017/2018	102	93	41	130
2018/2019	111	112	43	178
2019/2020	111	120	34	195
2020/2021	100	113	20	218
2021/2022	96	110	26	193
2022/2023	96	94	26	201
2023/2024	93	120	8	176

Ecole municipale de musique et de danse de Fegersheim (2017-2024)



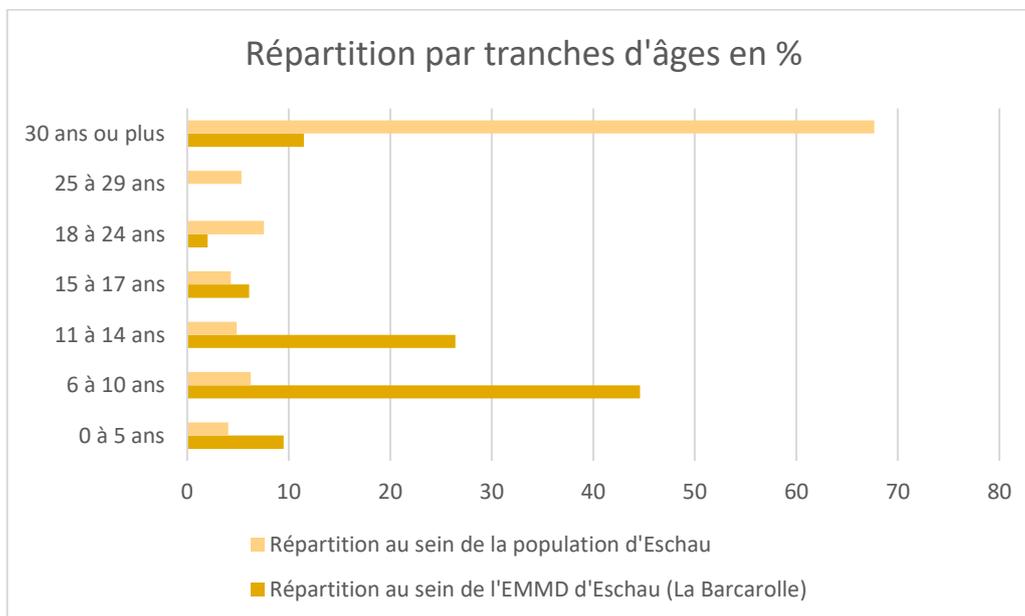
Bilan : Les cours de danse qui ont connu une très forte évolution jusqu'en 2020, (*période de la crise sanitaire du Covid*) connaissent actuellement une légère baisse d'effectifs. Les cours de formation musicale poursuivent leur progression. Celle-ci s'explique par un élargissement des choix de créneaux proposés dans le cadre du rapprochement Fegersheim-Eschau. Ce rapprochement des deux établissements a permis de proposer plus de créneaux horaires.

VI. Données démographiques

Les tableaux ci-dessous permettent d'observer la répartition des effectifs par tranches d'âge en comparaison à la répartition de ces mêmes tranches d'âges au sein de la population des communes d'Eschau et de Fegersheim.

Ecole municipale de musique et de danse d'Eschau, La Barcarolle

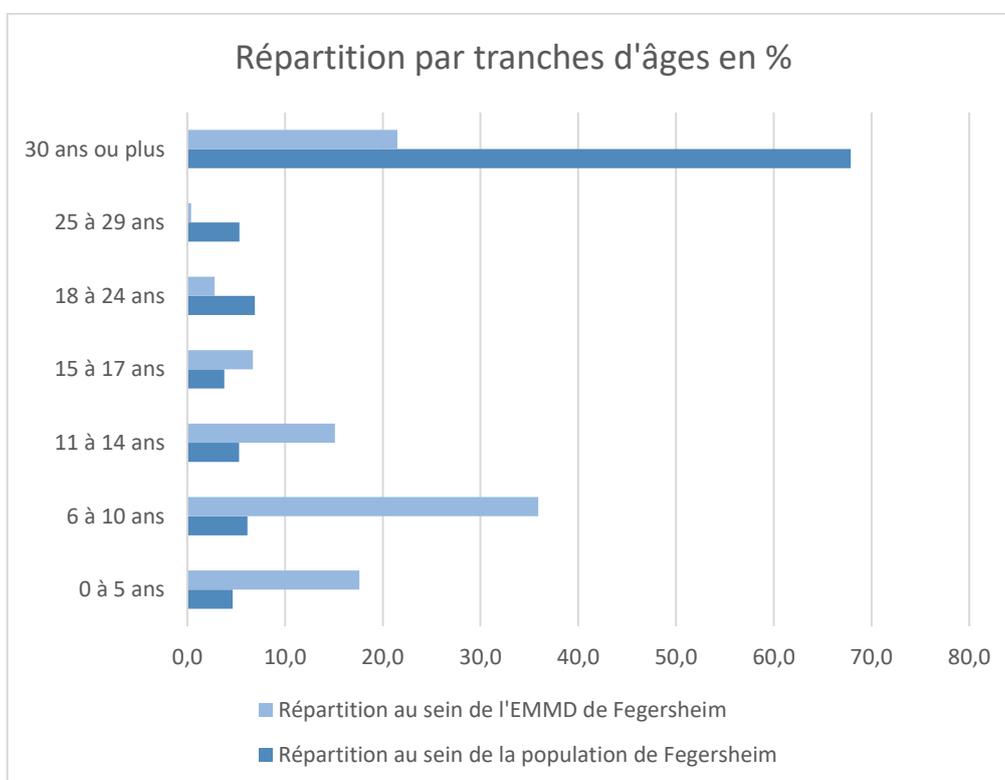
	Population d'Eschau		EMMD d'Eschau	
	2019	%	2023	%
Ensemble	5327	100	148	100
0 à 5 ans	215	4,0	14	9,5
6 à 10 ans	334	6,3	66	44,6
11 à 14 ans	259	4,9	39	26,4
15 à 17 ans	228	4,3	9	6,1
18 à 24 ans	402	7,5	3	2
25 à 29 ans	284	5,3	0	0
30 ans ou plus	3605	67,7	17	11,5



Bilan : La répartition des tranches d'âges est inversée par rapport à celle de la population. Les enfants (0-17 ans) sont beaucoup plus représentés au sein de l'école que les catégories d'adultes (18 ans et plus). Ceci s'explique d'une part par la nature de certaines des activités proposées au sein de l'EMMD d'Eschau. Les cours collectifs s'adressent majoritairement aux enfants. Toutefois, les cours individuels en musique sont ouverts à tous. Aucune distinction tarifaire n'est réalisée à l'égard des adultes.

Ecole municipale de musique et de danse de Fegersheim

	Population de Fegersheim		EMMD de Fegersheim	
	2019	%	2023	%
Ensemble	5597	100	284	100
0 à 5 ans	260	4,6	50	17,6
6 à 10 ans	345	6,2	102	35,9
11 à 14 ans	297	5,3	43	15,1
15 à 17 ans	211	3,8	19	6,7
18 à 24 ans	387	6,9	8	2,8
25 à 29 ans	298	5,3	1	0,4
30 ans ou plus	3799	67,9	61	21,5



Bilan : Tout comme au sein de l'EMMD d'Eschau, la répartition des effectifs montre une forte représentativité des publics plus jeunes au sein de l'EMMD de Fegersheim. Les publics adultes représentent toutefois une part non négligeable des effectifs. Cela s'explique par diverses pratiques chorégraphiques destinées aux publics adultes (*danse classique, danse latines*).

VII. Etat des lieux du rapprochement des écoles municipales de musiques et de danse d'Eschau et de Fegersheim (base : année scolaire 2023-2024)

Depuis la rentrée 2017, les collectivités d'Eschau et de Fegersheim ont signé une convention de partenariat relative à leurs deux écoles municipales de musique et de danse. Cette démarche de rapprochement entre les deux établissements d'enseignement artistique vise à améliorer la qualité de l'offre de service aux usagers. Ce rapprochement a permis :

- L'élargissement de l'offre de pratiques collectives en musique par des passerelles entre les écoles. Tout élève inscrit en cours individuel dans un des deux établissements, a la possibilité de suivre l'atelier de pratique collective ou de MAO de son choix à Eschau ou Fegersheim.
- L'élargissement des créneaux de cours proposés en formation musicale par des passerelles entre les écoles. Tout élève inscrit en cours individuel dans un des deux établissements, a la possibilité de suivre le créneau de cours d'initiation ou de formation musicale de son choix à Eschau ou Fegersheim. Depuis le rapprochement, ce dispositif a fortement réduit les problèmes d'incompatibilité d'horaires et par conséquent d'absentéisme en cours de formation musicale.
- La mise en place d'une tarification commune sans surcoût pour les résidents de la commune voisine en musique et en danse.
- La réalisation de projets pédagogiques communs réguliers ouverts à tous : *auditions, concerts, stages...*
- Le recrutement de professeurs réalisé conjointement.
- La mise en place d'une offre d'activité complémentaire entre les deux établissements. Ce point a permis à certaines classes de se développer (*classes de cuivres, violon, percussions, MAO*)
- L'utilisation d'un logiciel de gestion administrative commun : *logiciel Imuse, société Saiga*
- L'utilisation de documents administratifs et de communication communs : *règlement intérieur, projet d'établissement, plaquette annuelle de présentations des activités et emplois du temps.*

Effectifs d'élèves à cheval sur les deux établissements

N.B : L'établissement principale est celui dans lequel l'élève suit son cours individuel-s

	Données	Base de Données ESC
Instrument FEG / FM ESC	22	22
Instrument FEG / PC ESC	3	3
Instrument FEG / FM + PC ESC	0	0
TOTAL	25	25
Instrument ESC / FM FEG	17	17
Instrument ESC / PC FEG	3	3
Instrument ESC / FM + PC ESC	1	1
TOTAL	21	21
Instrument FEG / Danse ESC	0	0
Instrument ESC / Danse FEG	4	4
TOTAL	4	4
Nombre total d'inscrits résidants à ESC	44	94
Nombre total d'inscrits résidants à FEG	174	41
Nombre d'inscrits TOTAL	310	165

			TOTAL
Nombre d'inscrits en Guitare classique	16	19	35
Nombre d'inscrits en piano	36	41	77
Nombre total d'inscrits en instrument	96	91	187
Nombre d'inscrits en MAO	6	3	9
Nombre d'inscrits en PC	32	51	83
Nombre total d'inscrits en FM	54	64	118
Nombre total d'inscrits en éveil	40	20	60
Nombre total d'inscrits en Danse	195	24	219
Nombre total d'inscrits	310	165	475

PC : Pratiques collectives /FM : Formation Musicale

VIII. Les partenariats – Musiciens intervenants en milieux scolaires et spécialisés

Les missions des EMMD d'Eschau et de Fegersheim ne se limitent pas aux murs des établissements. Depuis de nombreuses années, des partenariats ont été tissés avec des établissements scolaires et des milieux spécialisés. Deux enseignantes titulaires du Diplôme Universitaire de Musicien-ne Intervenant-e (DUMI) exercent sur les deux communes.

A. Eschau :

- Multi-accueil « Les Galipettes », 30 minutes d'intervention hebdomadaire
- Ecole maternelle « La clé des Champs », 4 heures d'intervention hebdomadaire
- Ecole maternelle « Les hirondelles », 2 heures d'intervention hebdomadaire

1. Fegersheim :

- Multi-accueil « La Marelle », 1 heure 30 hebdomadaire
- Ecole maternelle d'Ohnheim, 3 heures hebdomadaires
- Ecole maternelle de Fegersheim, 3 heures hebdomadaires
- Ecole élémentaire d'Ohnheim, 3 heures hebdomadaires
- Ecole élémentaire de Fegersheim, 3 heures hebdomadaires
- EHPAD « le Gentil' home », 1 heure hebdomadaire

Ces interventions ont trois grands objectifs :

- ➔ Permettre au plus grand nombre d'administrés des deux communes de bénéficier d'une pratique musicale gratuite, de qualité encadrée par un-e professionnel-le de la musique.
- ➔ Susciter l'envie de poursuivre un apprentissage musical et communiquer sur les activités proposées par les écoles de musique auprès du plus grand nombre.
- ➔ Créer du lien social par des rencontres intergénérationnelles réalisées à l'occasion de spectacles, moments musicaux partagés entre les différents établissements cités ci-dessus. (*Ex : concerts de Noël, de Printemps, diverses rencontres ponctuelles...*)

IX. Un bilan et des perspectives pour la période 2023 – 2028

La période 2017-2023 qui fut marquée par la crise sanitaire du Covid 19, a eu un fort impact sur les pratiques collectives en musique. Certains ensembles musicaux ont été délaissés. Nous avons assisté à une forte diminution des effectifs d'ateliers de pratique d'ensemble en musique mais également par une légère baisse des effectifs en danse dont la progression était constante depuis plusieurs années.

L'année 2023 sera marquée par l'arrêt total de l'orchestre d'harmonie à Fegersheim et dont le développement était fortement ralenti depuis plusieurs années.

Les axes de travail suivants sont ainsi posés pour la période 2024-2028 :

- Développement des pratiques collectives :
 - **Création d'un grand orchestre inter-établissements** : cet ensemble s'adressera au plus grand nombre d'élèves sans distinction de pratique instrumentale et dès le plus jeune âge. Les répétitions s'organiseront dans un premier temps par sessions (*samedis après-midi, vacances scolaires...*) avec des objectifs de présentations publiques. L'aspect ponctuel de ce premier projet visera à susciter l'envie de pratiquer en groupe et de fidéliser le plus grand nombre d'élèves. Les présentations seront des vecteurs de motivation pour ses participants. L'objectif final consistera en la création d'un atelier d'orchestre hebdomadaire. Plusieurs professeurs référents seront sollicités.
 - **Généralisation des pratiques collectives** au plus grand nombre d'élèves musiciens : la poursuite de la multiplication de projets ponctuels visera à redynamiser les pratiques collectives dans leur ensemble en petites et moyennes formations (*mono ou inter instrumentales*).
- Accroissement du rayonnement des établissements :
 - **Poursuite de la mise en communication entre la démarche pédagogique et les programmations culturelles des deux communes**. Les écoles de musique et de danse de Fegersheim se sont toujours efforcées de rayonner aussi largement que possible par une implication régulière dans les manifestations des deux communes (*repas des aînés ; interventions en milieux scolaires et spécialisés ; participation active aux diverses manifestations publiques des deux communes...*)
- Accroissement de la démarche d'ouverture vers l'extérieur :
 - **Développement de partenariats** (*écoles, structures spécialisées, artistes et ensembles professionnels...*)
 - Développement des **manifestations intercommunales**
- Développement de la danse sur le site d'Eschau

- Inclusion des publics handicapés au sein des deux établissements. Cette démarche nécessite de poser les axes de travail ci-dessous :
 - La mise en marche de la réflexion et création de partenariats avec une ou plusieurs structures spécialisées
 - La formation des enseignants
 - Création de cours spécifiques et/ou mixtes